

DECISION N° D2025-006

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE ET DE LA CUISINE
DE LA RESIDENCE AUTONOMIE « LES ROSES DE FRANCE » ENTRE LE CCAS DE
COURSEULLES SUR MER ET LE GROUPE AIRE ENTREPRISES SOLIDAIRES,**

**LA PRESIDENTE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
COURSEULLES-SUR-MER**

Vu les articles R 123-21 et R. 123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 portant délégation d'attributions au Président du
Centre Communal d'Action Sociale,

Vu la proposition du Groupe AIRE ENTREPRISES SOLIDAIRES – Située 1 Rue
François Arago 14440 DOUVRES LA DELIVRANDE

DECIDE DE METTRE EN PLACE une convention de mise à disposition de la salle
polyvalente et de la cuisine de la Résidence Autonomie « Les Roses de France »
consentie pour des ateliers hebdomadaires en 2025 afin d'accompagner le public en
situation de fragilité et d'isolement.

DECIDE DE SIGNER la présente convention.

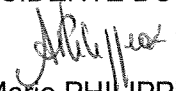
DECIDE D'INSERER la présente décision au registre des délibérations et d'en rendre
compte au Conseil d'Administration.

Fait à COURSEULLES S/MER, le 03/06/2025

Signé le 3/06/25

Publié le

LA PRESIDENTE DU CCAS


Anne-Marie PHILIPPEAUX

